

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

RAPPORT ANNUEL DES RÉSULTATS

MISE EN OEUVRE DE L'ARTICLE 41
DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES*

2007-2008

Mai 2008

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Renseignements généraux

Institution fédérale :	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)
Adresse :	Les terrasses de la Chaudière Édifice Central 1, promenade du Portage Gatineau (Québec) J8X 4B1
Site Web :	www.crtc.gc.ca
Ministre responsable :	L'honorable Josée Verner
Haut fonctionnaire responsable de la mise en oeuvre de la Partie VII de la LLO :	Konrad von Finckenstein, Président Robert Morin, Secrétaire général Renée Fairweather, Directrice générale, Communications stratégiques, championne des langues officielles
Mandat de l'institution fédérale :	<p>Établi par le Parlement en 1968, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est un organisme public autonome constitué en vertu de la <i>Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes</i> (L.R.C. 1985, chap. C-22, modifiée). Le CRTC rend compte au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien.</p> <p>Le CRTC possède le pouvoir de réglementer et de surveiller tous les aspects du système canadien de radiodiffusion de même que les entreprises et les fournisseurs de services de télécommunications qui sont du ressort fédéral. Les pouvoirs du CRTC en matière de réglementation de la radiodiffusion découlent de la <i>Loi sur la radiodiffusion</i> (L.C. 1991, chap. 11, modifiée). Ses pouvoirs de réglementation des télécommunications découlent de la <i>Loi sur les télécommunications</i> (L.C. 1993, chap. 38, modifiée) et la <i>Loi sur Bell Canada</i> (L.C. 1987, ch. 19, modifiée).</p>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

<p>Coordonnatrice nationale responsable de la mise en oeuvre de l'article 41 :</p>	<p>Mme Annie Laflamme Directrice Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française</p> <p>CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2</p> <p>annie.laflamme@crtc.gc.ca</p>
<p>Coordonnateurs sectoriels :</p>	<p>Robert Ramsay Directeur principal, Analyses et politiques en matière de radio CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2 Robert.ramsay@crtc.gc.ca</p> <p>Peter Foster Gestionnaire des services de télévision conventionnelle pour les marchés anglophones CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2 Peter.foster@crtc.gc.ca</p> <p>Paul Godin Directeur, Mise en oeuvre de la concurrence et de la technologie CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2 Paul.godin@crtc.gc.ca</p>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Sommaire de la contribution de l'institution à l'atteinte des résultats visés

Au cours de l'année 2007-2008, le CRTC a atteint, dans les limites de son mandat, plusieurs objectifs qui s'inscrivent dans les catégories suivantes : la sensibilisation, la consultation, les communications, la coordination et la liaison, ainsi que la reddition de comptes. En tant que tribunal administratif, le CRTC ne gère pas de programmes ou de services et ne finance pas d'activités. Cependant, plusieurs de ses activités contribuent à la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO).

Des activités interactives et des séances de sensibilisation tenues au cours de l'année ont permis aux employés, aux cadres et aux conseillers du CRTC de mieux comprendre leurs obligations vis-à-vis de l'article 41 de la LLO et de mieux cerner la réalité et les besoins des communautés de langues officielles en milieu minoritaire (CLOSM).

Pour ce qui est des consultations, les CLOSM ont eu la possibilité de faire valoir leurs besoins et leurs priorités auprès du CRTC, notamment par l'entremise du groupe de discussion CRTC-CLOSM créé à cet effet. Le groupe a eu l'occasion de se réunir deux fois en 2007-2008. Deux autres rencontres sont prévues en 2008.

Quant aux communications visant à transmettre de l'information actualisée aux CLOSM, une page Web dédiée aux CLOSM est sur le point d'être activée. Celle-ci reflètera, entre autres, les rencontres du groupe de discussion et les activités et processus du CRTC pertinents aux CLOSM. Le but étant de bien informer ces dernières des processus du CRTC afin qu'elles puissent y participer activement.

Sur le plan de la coordination et la liaison, le CRTC participe activement et de façon assidue aux rencontres des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. Au cours de l'année 2007-2008, ces activités ont permis d'améliorer la coordination, l'échange d'information et les connaissances relatives aux CLOSM et la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO .

De plus, plusieurs des activités du CRTC, telles l'octroi, le renouvellement ou les modifications de licences, l'élaboration de politiques et la réglementation et la surveillance de tous les aspects du système canadien de radiodiffusion, activités accomplies dans le cadre de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications*, servent à atteindre les objectifs énoncés à l'article 41 de la LLO. Au cours de l'année 2007-2008, les activités courantes du Conseil ont permis d'atteindre les objectifs suivants : approuver des licences de radios communautaires de langue française, créer un Fonds canadien des radios communautaires et permettre qu'une station francophone (RDI) opère hors Québec et une autre anglophone (News World) au Québec.

En terme de ressources humaines, le CRTC a pu embaucher, de février 2008 à mars 2009, une analyste sur les langues officielles, et ce grâce à un financement obtenu du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Conformément aux exigences liées à sa désignation en vertu de l'article 41 de la LLO, Le CRTC dresse un bilan détaillé des activités réalisées par le CRTC en 2007-2008. Ces activités sont regroupées selon les catégories d'intervention suivantes telles que

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

établies par Patrimoine canadien :

- Sensibilisation
- Consultations
- Communications
- Coordination et liaison
- Le CRTC n'ayant pas de programmes de commandites, de subventions ou de contributions, cette section est intitulée « Activités du CRTC qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO »
- Reddition de comptes

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

État des réalisations détaillé

A. SENSIBILISATION (Activités internes)

[Activités de formation, d'information, d'orientation, de sensibilisation, de communication, etc., menées à l'interne dans le but de sensibiliser les employés et/ou la haute direction de l'institution fédérale à la dualité linguistique et aux priorités des CLOSM; contrats de rendement des cadres supérieurs et programmes de reconnaissance; prise en compte du point de vue des CLOSM dans les recherches, les études et les enquêtes effectuées à l'interne.]

Résultat visé :

Introduction d'un changement durable dans la culture organisationnelle de l'institution fédérale; tous les employés et les cadres connaissent et comprennent leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* et des CLOSM. Les employés et la haute direction sont sensibles à l'importance de promouvoir le caractère bilingue du Canada, de favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et d'appuyer leur développement; ils sont aptes à mieux cerner les priorités des communautés.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Indicateurs de mesure du résultat visé
<p>Distribuer des bulletins 41-42 de la LLO</p> <p>Contribuer au bulletin en rédigeant des articles sur les CLOSM</p>	<p>- Bulletins distribués</p> <p>- Article sur les CLOSM dans Vol. 14, N.1, hiver 2008 sur la création du groupe de discussion intitulé « <i>Dialogue prometteur entre le CRTC et les communautés</i> »</p>	<p>- 4 bulletins distribués aux gestionnaires du CRTC et à la championne sur les LO</p> <p>- 15 cadres, 13 coordonnateurs sectoriels et 15 membres du Comité sur les Langues Officielles ont pris connaissance du bulletin et de l'article</p>
<p>Diffuser l'information et donner des présentations sur les objectifs de l'article 41 de la LLO et sur les avantages et les meilleures pratiques de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO</p>	<p>- Présentations</p>	<p>- 6 présentations : avril 2007 au Secrétaire général et au Président du CRTC; juin 2007 à tous les conseillers et cadres au Conseil; une présentation à chacun des trois nouveaux conseillers</p> <p>- 100 % participation des conseillers et cadres à cette présentation</p> <p>- Niveau élevé de compréhension de la part du Président, du Secrétaire Général et des conseillers des obligations vis-à-vis de l'article 41 de la LLO</p>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

<p>Cueillir des renseignements auprès des CLOSM en vue de mieux cerner leurs besoins et réalités</p>	<p>- Renseignements cueillis lors des rencontres avec le groupe de discussion CRTC-CLOSM; procès-verbaux</p>	<p>- Deux rencontres avec le groupe de discussion en septembre 2007 et en mars 2008</p> <p>- 20 % des cadres et 20 % des employés informés de ces rencontres et sensibilisés aux CLOSM, leurs réalités et besoins</p>
--	--	---

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Rapport détaillé des résultats

B. CONSULTATIONS (Partage d'idées et d'information avec les CLOSM)

[Activités (ex. comités, discussions, réunions) par lesquelles l'institution fédérale consulte les CLOSM et échange ou dialogue avec celles-ci pour cerner leurs besoins et leurs priorités ou pour comprendre les incidences des activités du CRTC sur leur développement; le groupe de discussion mis sur place permet au CRTC et aux CLOSM d'identifier des moyens qui maximisent la participation des CLOSM aux processus publics du CRTC et facilitent la compréhension de leurs réalités.

Résultat visé : Établissement de liens durables entre l'institution fédérale et les CLOSM; l'institution et les CLOSM comprennent leurs besoins et leurs mandats respectifs. Les CLOSM ont des forums pour, de concert avec des représentants du CRTC, exprimer leurs priorités et ont l'occasion de participer aux processus publics du CRTC en matière d'élaboration de politique et aux processus publics de consultation menant aux prises de décisions.		
Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Indicateurs de mesure du résultat visé
Créer un groupe de discussion CRTC – CLOSM	- Groupe de discussion créée et mandat approuvé.	- Deux réunions: septembre 2007, Ottawa, et mars 2008, Halifax - Participation à la rencontre de septembre : 12 participants sur 25 des organismes invités et membres des CLOSM; 8 représentants du CRTC incluant le Secrétaire Général et la championne des LO qui ont donné une allocution - Participation à la rencontre de mars 2008 : 16 participants sur 25 des organismes invités et membres des CLOSM; 6 représentants du CRTC dont trois employés et trois gestionnaires incluant les coordonnateurs sectoriels - Degré élevé de prise de connaissance de la part des CLOSM du mandat et des processus du CRTC - Degré élevé de prise de connaissance de la part des gestionnaires et employés du CRTC des besoins des CLOSM
Organiser une rencontre entre le CRTC et le Réseau Culturel Francophone de Terre-Neuve & Labrador concernant la création d'une radio communautaire	- Rencontre tenue en février 2008	- Participation : le représentant du réseau, trois gestionnaires et deux employés du CRTC - Degré élevé de prise de connaissance de la part des gestionnaires et employés du CRTC des réalités et besoins des communautés francophones de Terre-Neuve & Labrador - Bonne prise de connaissance de la part du représentant régional des processus pertinents du CRTC

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

<p>Participer à diverses réunions avec les CLOSM coordonnées par le CRTC, Patrimoine canadien et/ou d'autres ministères et organismes centraux et communautaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Activité (février-mars 2008) organisée par le QCGN « <i>Community revitalisation : trends and opportunities for the English-speaking communities</i> » - Groupe de travail de la musique, janvier 2008 - Groupe de travail sur les arts médiatiques, mars 2008 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation d'une employée du CRTC - Prise de connaissance élevée des réalités et des besoins des communautés anglophones en situation minoritaire - Participation de Robert Ramsay, Directeur principal, Politiques et demandes relatives en matière de la radio au groupe de travail de la musique et de Annie Laflamme Directrice, Politiques et demandes relatives à la télévision de langue français au groupe de travail sur les arts médiatiques
<p>Inviter des représentants des CLOSM à faire des présentations au CRTC sur l'importance de favoriser leur épanouissement et appuyer leur développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'ARC du Canada (Association des radios communautaires du Québec et l'Association des radios de campus) à la réunion du Conseil du mois de mai 2007 	<ul style="list-style-type: none"> - 100 % participation des conseillers et cadres et 60% des employés du CRTC à cette rencontre - Degré élevé de prise de connaissance des conseillers et cadres des réalités et besoins des CLOSM

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Rapport détaillé des résultats

C. COMMUNICATIONS (Transmission d'information aux CLOSM)

[Activités de communications **externes** visant à informer les CLOSM des activités et des politiques de l'institution fédérale et à promouvoir le caractère bilingue du Canada; inclusion des CLOSM dans toutes les listes d'information et de distribution; utilisation du site Web de l'institution fédérale pour communiquer avec les CLOSM]

Résultat visé :

La culture des CLOSM reflète une compréhension étendue du mandat de l'institution fédérale; les CLOSM reçoivent de l'information pertinente et à jour au sujet des programmes et services de l'institution fédérale.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Indicateurs de mesure du résultat visé
Donner des présentations pertinentes aux CLOSM lors des rencontres du groupe de discussion	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation sur les technologies de radiodiffusion intitulée <i>Nouvelles technologies de distribution vidéo</i>, par Bernard Caron du Centre de recherches sur les communications - Présentations sur les processus publics du CRTC par Annie Laflamme; Calendrier des processus distribué aux membres des CLOSM 	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation distribuée aux 25 organismes représentant les CLOSM - 25 organismes représentant les CLOSM prennent connaissance du calendrier des processus et du fonctionnement pertinent à leur intervention

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Rapport détaillé des résultats

D. COORDINATION ET LIAISON

(N'inclut pas le financement – Coordination à l'interne et liaison avec d'autres institutions gouvernementales)

[Activités de coordination (recherches, études, réunions, etc.) menées par l'institution fédérale elle-même avec d'autres institutions fédérales ou d'autres ordres de gouvernements; participation à des activités organisées par d'autres institutions fédérales, d'autres ordres de gouvernements, etc.; participation des champions des langues officielles, des coordonnateurs nationaux et régionaux, etc., divers forums gouvernementaux]

Résultat visé :

Collaboration avec de multiples partenaires pour favoriser le développement et l'épanouissement des CLOSM et partager les pratiques exemplaires.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Indicateurs de mesure du résultat visé
<p>Créer et maintenir des contacts réguliers avec d'autres partenaires pour la mise en œuvre de l'article 41</p> <p>Participer</p> <ul style="list-style-type: none"> • à des groupes interministériels; • aux rencontres des coordonnateurs nationaux <p>Tenir des rencontres régulières entre coordonnateurs sectoriels au sein du CRTC pour échanger et coordonner les résultats des rencontres</p>	<p>- Rencontre des coordonnateurs nationaux</p>	<p>- 5 rencontres: Février 2007; mai 2007; Octobre 2007; novembre 2007, février 2008</p> <p>- Bonne prise de connaissance des enjeux des communautés francophones du Nord</p> <p>- Bonne prise de connaissance des meilleurs pratiques des institutions fédérales</p> <p>- Bonne compréhension de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO</p> <p>- Bonne prise de connaissance de l'approche interministérielle de la FCFA et du plan d'action gouvernemental sur les LO</p> <p>- Meilleur partage de bonnes pratiques</p>
	<p>Rencontre avec Patrimoine canadien concernant le plan d'action et l'état des réalisations</p>	<p>- Deux rencontres : Août 2007 et mars 2008</p> <p>- Meilleure compréhension des attentes de reddition de compte</p>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Rapport détaillé des résultats

E. FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

[Mise en oeuvre des programmes et prestation des services de l'institution fédérale; financement, seule ou en collaboration avec d'autres institutions fédérales, de projets des CLOSM; intégration des besoins des CLOSM à la prestation des programmes et services de l'institution fédérale]

Résultat visé :

Les CLOSM font partie de la clientèle régulière de l'institution fédérale et ont un accès adéquat à ses programmes et services; les besoins des CLOSM (ex. : dispersion géographique, possibilités de développement) sont pris en compte.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Indicateurs de mesure du résultat visé
Sans objet, voir section F		

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Rapport détaillé des résultats

F. Activités du CRTC qui s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'article 41 LLO

Note : En tant que tribunal administratif, le CRTC ne gère pas de programmes ou de services et ne finance pas d'activités. Cependant, le CRTC, dans l'exercice de son mandat, attribue, renouvelle ou modifie des licences de radiodiffusion, élabore des lignes directrices de politiques en plus de réglementer et de surveiller tous les aspects du système canadien de radiodiffusion. Ces activités sont accomplies dans le cadre de la *Loi sur la radiodiffusion*¹. Plusieurs de ces activités servent à atteindre les objectifs énoncés à l'article 41 de la LLO. L'énumération ci-après n'est pas exhaustive.

Résultat visé :

- Promotion de l'accès à des services de radiodiffusion de langues officielles en milieu minoritaire;
- Encourager les efforts des titulaires de radiodiffusion pour que la production et la diffusion d'émissions produites en région soient accrues;
- Promotion de la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Indicateurs de mesure du résultat visé
<p>Informer les CLOSM des instances publiques afin de maximiser leur participation aux audiences publiques ayant une incidence sur les CLOSM concernant</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'attribution, le renouvellement et les modifications des licences de radiodiffusion; - l'élaboration de nouvelles politiques ou l'examen des politiques existantes et autres décisions - autres décisions 	<ul style="list-style-type: none"> - Audiences publiques et décisions pour attribuer des licences - Nouvelles politiques élaborées, politiques existantes examinées, décisions rendues - Avis Public 2007-10 sur l'examen des cadres de réglementation des entreprises de distribution de radiodiffusion et des services de programmation facultatifs soulevant la question des services de radio aux CLOSM - Décision 2007-246 sur la distribution obligatoire de services en vertu de l'article 9 (1) (h) 	<ul style="list-style-type: none"> - 9 décisions en 2007 et 1 décision en 2008 approuvant trois nouvelles licences de radio communautaire de langue française : à Ottawa, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse - 1 Fonds canadien des radios communautaires créé - Participation efficace de l'Alliance des Producteurs francophones du Canada (APFC) au processus public sur le Fonds canadien de Télévision - Publication d'un Avis Public pertinent aux CLOSM - Distribution obligatoire de RDI au service de base numérique des entreprises de distribution de radiodiffusion dans les marchés anglophones et des News World dans les marchés francophones

¹ Au cours de l'année 2007-2008, il n'y a pas eu de processus publics en télécommunication ayant une incidence sur les CLOSM

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Commanditer une étude sur l'accès	-Étude par Mathieu Brennan	- 100% de CLOSM à travers le Canada et les services de radio et de télévision recensés
-----------------------------------	----------------------------	--

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

G. REDDITION DE COMPTES [Activités par lesquelles l'institution fédérale intègre son travail de mise en oeuvre de l'article 41 de la LLO aux mécanismes ministériels de planification et de reddition de comptes (ex.: rapport sur les plans et priorités, rapport ministériel sur le rendement, plan d'affaires ministériel, bilan de réalisations pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la LLO, etc.); évaluations et vérifications internes des programmes et des services; examen régulier des programmes et des services ainsi que des politiques par les cadres supérieurs de l'institution fédérale pour assurer la mise en oeuvre de l'article 41 de la LLO]

Résultat visé :

Pleine intégration de l'article 41 de la LLO et de la perspective des CLOSM aux politiques, programmes et services de l'institution fédérale; la structure d'imputabilité, les évaluations internes, les examens de politiques permettent de déterminer comment mieux intégrer la perspective des CLOSM.

Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants	Indicateurs de mesure du résultat visé
<ul style="list-style-type: none"> - Soumettre un état des réalisations sur les langues officielles 2007-2008 présentant la façon dont le CRTC s'acquitte de ses responsabilités en vertu de l'article 41 de la LLO - Intégrer les activités relatives à l'article 41 de la LLO dans le RPP et les réalisations dans les RSR et dans le plan triennal du CRTC 	<ul style="list-style-type: none"> - État des réalisations soumis - Rapport sur les plans et priorités (RPP), Rapport sur le rendement (RSR), Plan triennal du CRTC 	<ul style="list-style-type: none"> - Très bonne compréhension des cadres et employés du CRTC de leurs obligations vis-à-vis de l'article 41 de la LLO - Bon degré de conformité du CRTC avec les exigences requises

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Liste de diffusion

M. Graham Fraser
Commissaire aux langues officielles
344, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 0T8

Audrey O'Brien
Greffier de la Chambre des communes
Édifice du Centre
Pièce 228 N
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Paul Belisle
Greffier du Sénat et des Parlements
Édifice du Centre
Pièces 185 S
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Jean-Guy Rioux, président
Marielle Beaulieu, directrice générale
Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA)
Place de la francophonie
450, rue Rideau, bureau 300
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4
Téléphone: (613)241-7600
Télécopieur: (613)241-6046
Courriel: info@fcfa.ca

Réné Cormier, président
Pierre Bourbeau, directeur général
Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)
Place de la francophonie
450, rue Rideau, bureau 405
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4
Courriel : fccf@zof.ca
Site Web : www.fccf.ca

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Gilles Haché, président

Francis Potié, directeur général

Association de la presse francophone (APF)

267, rue Dalhousie

Ottawa (Ontario) K1N 7E3

Johanne Landry, présidente

Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM)

4167B, rue St-Denis

Montréal (Québec) H2W 2M7

Roger Ouellette, président

Alliance des radios communautaires du Canada

109, rue John

Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 3H3

Tél. : (506) 858-4978

Télec. : (506) 858-4508

r.ouellette@radiorfa.com

Serge Paquin, secrétaire général

Alliance des radios communautaires du Canada (ARC)

325, rue Dalhousie, 2^e étage

Ottawa (Ontario) K1N 7G2

Martin Murphy, president

Quebec Community Groups Network (QCGN)

1040 Belvedere, suite 219

Sillery, QC G1S 3G3

Serge Quinty

Marielle Beaulieu

Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA)

Place de la francophonie

450, rue Rideau, bureau 300

Ottawa (Ontario) K1N 5Z4

Téléphone: (613)241-7600

Télécopieur: (613)241-6046

Courriel: info@fcfa.ca

Pierre Bourbeau

Sylvie Ross

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)

Place de la francophonie
450, rue Rideau, bureau 405
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4
Courriel : fccf@zof.ca
Site Web : www.fccf.ca

Gilles Haché

Francis Potié

Association de la presse francophone (APF)

267, rue Dalhousie
Ottawa (Ontario) K1N 7E3

Benoit Henri

Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM)

4167B, rue St-Denis
Montréal (Québec) H2W 2M7

François Côté

Alliance des radios communautaires du Canada (ARC)

325, rue Dalhousie, 2^e étage
Ottawa (Ontario) K1N 7G2

Mark Chatel

Suzette Lagacé

Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC)

a/s Balestra Productions
375 A, boul. St-Laurent
Ottawa (Ontario) K1K 2Z7
Canada

Keven Dobie

Quebec Community Groups Network (QCGN)

1040 Belvedere, suite 219
Sillery, QC G1S 3G3

Cyrilda Poirier

Xavier George

Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL)

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

65, chemin Ridge, bureau 233
St-John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1B 4P5 Canada

Lizanne Thorne
Société Saint-Thomas-d'Aquin (SSTA)
5, Ave Maris Stella
Summerside (Î.-P.-É.)
C1N 6M9

Jean Léger
Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse
La Maison acadienne- 54, rue Queen
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 1G3

Madeleine Faucher
Assemblée de la francophonie de l'Ontario
1173 ch. Cyrville, bureau 306
Ottawa (Ontario) K1J 7S6

Daniel Boucher
Société franco-manitobaine
383, boulevard Provencher, pièce 212
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0G9
Denis Desgagné, Directeur général

Denis Desgagné
Geneviève Lapierre
Assemblée communautaire fransaskoise
3850, rue Hillsdale, bureau 220,
Regina, Saskatchewan, S4S 7J5

Patrick Henri
Association canadienne-française de l'Alberta
303-8627 91 Street NW,
Edmonton, AB T6C 3N1

Stéphane Audet
Fédération des francophones de la Colombie-Britannique
1575, 7e avenue Ouest

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Vancouver (CB) V6J 1S1

Léo-Paul Provencher
Fédération Franco-TéNOise
5016 48th St
Yellowknife NT, X1A 2N9

Jeanne Beaudouin
Association Franco-yukonnaise
302 rue Strickland, Whitehorse, Yukon
Y1A 2K1

Michael Toppings
Kirwan Cox
English Language Arts network (ELAN)
309B 4710 Saint Ambroise
Montreal, QC
H4C 2C7

Daniel Cuerrier
Jason Doiron
Association des francophones du Nunavut
CP 880, Iqaluit, NU X0A 0H0

Bruno Godin
Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick
702, rue Principale, bureau 204
Petit-Rocher, NB
E8J 1V1

Marie Cadieux
Aurore Thériault
Front des réalisateurs indépendants du Canada
Place de la Francophonie
450 rue Rideau, bureau 405
Ottawa, Ontario, K1N 5Z4

Adresse Web :

<http://www.crtc.gc.ca/frn/BACKGRND/language/plan2006.htm>

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes